PORT DE PONT-ROYAL ; HALTE NAUTIQUE DE PONT-ROYAL ; GARE D'EAU (CANAL DE BOURGOGNE)

Bourgogne-Franche-Comté, Côte-d'Or
Clamerey
Pont-Royal



Dossier IA21003588 réalisé en 2007 revu en 2011

Auteur(s) : Virginie Inguenaud, Cécile Lestienne, Virginie Malherbe, Aurélie Lallement

Historique

Port établi en 1833 à l'intersection entre le canal et la route de Paris par Avallon, au lieu-dit Maison-Blanche. Il est agrandi en 1837 et ses plates-formes sont élargies et empierrées (Archives départementales de la Côte-d'Or, XIII S 1 a / 114). Des murs de quai sont construits en 1863 par l'entrepreneur Soupé, d'Aisy (Archives départementales de la Côte-d'Or, XIII S 1 a / 115). En 1894, le 4 avril, règlement de police en 14 articles (autrefois dit "Maison-Blanche", le lieu-dit est maintenant appelé « Pont-Royal »). Extraits : art. 1 « le côté droit du port de Pont-Royal sur le canal de Bourgogne est exclusivement affecté au dépôt des cokes destinés à l'usine de Maison-Neuve », art. 2 « le côté gauche sur 100 m de longueur [...] est exclusivement consacré au dépôt des marchandises de la localité ». Art. 5 « les marchandises placées dans l'emplacement réservé sur la rive gauche aux dépôts temporaires du commerce ne pourront y rester plus de 10 jours », art. 7 « aucune matière ou marchandises ne pourront être déposées sur le port avant que les bateliers ou les propriétaires aient prévenu le garde-port qui leur désignera les emplacements [...] et enregistrera la date de dépôt », art. 9 « il ne pourra être laissé aucun bateau vide le long des dépôts, et ceux qui ne seront pas destinés à partir aussitôt après leur déchargement seront amarrés en aval du port, sur la rive gauche du canal. Lorsqu'un bateau aura complété son chargement, il laissera également la place vide en se retirant au large », art. 10 « défenses expresses sont faites de transformer l'emplacement réservé aux dépôts temporaires, en entrepôts pour la vente au détail, et d'y entreposer des marchandises ou matières quelconques qui ne serait pas arrivées par eau ou ne devraient pas être embarquées », art. 11 « il ne pourra être établi de chantier pour radouber ou réparer les bateaux ». En 1868, Sébastien Debias, négociant demeurant à Pont-Royal, demande qu'on l'autorise « à faire traverser le chemin de ceinture du port de Pont-Royal, rive droite, par un chemin de fer qui sera prolongé sur la largeur du dit port pour y transporter des matériaux qui sont destinés à être embarqués sur le canal ». Debias « se charge de s'entendre pour le dépôt avec la Compagnie Anonyme des forges de Châtillon et Commentry qui est locataire de toute la partie du port dont il s'agit ». L'autorisation est accordée (Archives départementales de la Côte-d'Or, XIII S 1 b / 11). Sur les plans des années 1860 (VNF - direction territoriale Centre-Bourgogne, subdivision de Tonnerre), on retrouve, sur la rive droite, la ligne de chemin de fer et un magasin appartenant à Sébastien Debias. Depuis 1994, ce port et la maison de perception sont éclairés en nocturne par une oeuvre de l'artiste plasticien Michel Verjux qui travaille sur les jeux de lumière : "onze colonnes de lumière pour un horizon nocturne" (commanditaires : riverains du port et municipalité).

Période(s) principale(s) : 2e quart 19e siècle
Période(s) secondaire(s) : 3e quart 19e siècle / 4e quart 20e siècle
Dates : 1833 (daté par travaux historiques) / 1863 (daté par source) / 1994 (daté par source)

Auteur(s) de l'oeuvre :
Michel Verjux (maître de l'oeuvre, attribution par source)

Description

Rive droite, bassin de forme rectangulaire avec les traces d'un ancien lavoir en face de la maison de perception. L'installation permanente de Michel Verjux consiste en une succession de onze colonnes de lumière fixées aux façades du front bâti.

Informations complémentaires

Thématiques : canaux de Bourgogne

Aire d’étude et canton : Bourgogne

Hydrographie : canal de Bourgogne

Dénomination : port, gare d'eau

Parties constituantes non étudiées : bassin de port, quai, berge aménagée, remise

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Vue d'ensemble du port pris d'aval, à l'arrière-plan : pont routier.
21, Clamerey, lieudit : Pont-Royal

N° de l'illustration : 20122102716NUC4A
Date : 2012
Auteur : Thierry Kuntz
Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation
© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Vue d'ensemble du port avec le pont routier au premier plan.
21, Clamerey, lieudit : Pont-Royal

N° de l'illustration : 20122102720NUC4A
Date : 2012
Auteur : Thierry Kuntz
Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation
© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Vue d'ensemble du port pris d'amont, du pont routier.
21, Clamerey, lieudit : Pont-Royal

N° de l'illustration : 20122102714NUC4AQ
Date : 2012
Auteur : Thierry Kuntz
Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation
© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine